Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20260626-2026_06_2_013-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

18 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

19 juin 2026

L'an deux mil vingt-six
Le vingt-cinq juin à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **MAILLARD JL,** Mme **DUROT E,** Mr **PRIE J,** Mme **PACE P,** Adjoints, Mmes **BROUAZIN P, DETOC J, DROUYER E**, Mr **DUCLOS G,** Mmes **FOURNIER G**, **HERVIAULT S,** Mrs **MAILLARD D, MOINERIE C, NAGAT.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 14

Ayant pris Part au vote 15

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Mr **ORINEL M**, excusé – **pouvoir** à Mr **MAILLARD** Jean-Louis

Madame **BROUAZIN** Pauline a été élue secrétaire

2026.06. 2.13 **Autorisation signature convention mise à disposition personnel**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les dispositions relatives à la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux

Vu le projet de convention de mise à disposition établi entre Loudéac Communauté Bretagne Centre et la commune

Considérant les besoins de la commune afin d'assurer le bon fonctionnement des services administratifs et les missions de secrétariat de mairie

Considérant que Loudéac Communauté Bretagne Centre accepte de mettre à disposition de la commune un fonctionnaire territorial afin d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie

Considérant que cette mise à disposition est prévue à raison de 17 heures 30 minutes hebdomadaires à compter du 1er septembre et jusqu'au 31 mai 2027

Considérant qu'il convient de formaliser les modalités de cette mise à disposition au moyen d'une convention définissant les conditions administratives, financières et fonctionnelles de celle-ci

Après délibération, le Conseil Municipal

DÉCIDE

Article 1er : D'approuver la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de Loudéac Communauté Bretagne Centre auprès de la commune de PLUMAUGAT pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20260626-2026_06_2_013-DE

Article 2 : De préciser que cette mise à disposition est consentie à raison d[illegible] hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2026 et jusqu'au 31 mai 2027, conformément aux termes de la convention annexée à la présente délibération.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec Loudéac Communauté Bretagne Centre ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 4 : De prévoir l'inscription au budget communal des crédits nécessaires au remboursement à Loudéac Communauté Bretagne Centre des rémunérations, charges et frais éventuels liés à cette mise à disposition, conformément aux dispositions de la convention.

Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE LOUMAUGAT (Côtes-d'Armor)